

Bruxelles, le 18 septembre 2025
(OR. en)

13016/25

ASIE 34	RECH 401
COASI 105	FIN 1083
CFSP/PESC 1355	AG 138
RELEX 1194	POLMIL 269
ENER 449	POLCOM 249
ENV 860	DIGIT 178
CLIMA 349	AGRI 435
DEVGEN 153	TRANS 393
ECOFIN 1211	EDUC 359
COMPET 895	MIGR 298

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	18 septembre 2025
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	JOIN(2025) 50 final
Objet:	COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL sur un nouveau programme stratégique UE-Inde

Les délégations trouveront ci-joint le document JOIN(2025) 50 final.

p.j.: JOIN(2025) 50 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 17.9.2025
JOIN(2025) 50 final

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL
sur un nouveau programme stratégique UE-Inde

COMMUNICATION CONJOINTE SUR UN NOUVEAU PROGRAMME STRATÉGIQUE UE-INDE

La visite du collège des commissaires en Inde en février 2025 a jeté les bases d'un nouveau chapitre dans les relations entre l'UE et l'Inde. Au cours de cette visite historique – la première du genre dans la région indo-pacifique – les deux parties se sont engagées à **porter le partenariat stratégique à un niveau plus élevé** afin de favoriser une prospérité partagée, de renforcer la sécurité et de relever ensemble les grands défis mondiaux.

La présente communication conjointe définit un programme stratégique global visant à approfondir, à élargir et à mieux coordonner la coopération entre l'UE et l'Inde, en produisant des **résultats mutuellement bénéfiques et transformateurs** pour les deux partenaires et pour le reste du monde.

L'IMPORTANCE DU PARTENARIAT STRATÉGIQUE UE-INDE

L'Inde, la plus grande démocratie au monde et grande économie à la croissance la plus rapide, est un **partenaire essentiel de l'UE**. L'UE se félicite de l'ascension de l'Inde comme puissance mondiale, qui crée de nouvelles possibilités de coopération stratégique. Le succès de l'Inde profite à l'UE, tout comme le succès de l'UE profite à l'Inde.

Avec plus d'un milliard de personnes en âge de travailler et un âge médian de 31 ans, l'Inde est appelée à devenir la **troisième économie mondiale d'ici à 2030**. Le pays, pôle technologique et de l'industrie manufacturière en pleine expansion, héberge 45 % des centres de capacités mondiaux et investit massivement dans les technologies de pointe. L'Inde est un **acteur clé du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale**. Elle est l'un des principaux contributeurs des Nations unies au maintien de la paix et le plus grand producteur mondial de vaccins. Troisième plus grand émetteur de gaz à effet de serre, le pays a déjà atteint 50 % de la capacité de production d'électricité installée provenant de sources non fossiles. L'Inde joue également un rôle croissant en matière de sécurité dans l'océan Indien et dans la région indo-pacifique au sens large.

Dans un environnement géopolitique et géoéconomique de plus en plus complexe, **une coopération plus étroite entre l'UE et l'Inde est plus importante que jamais**. La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que les récentes violations de l'espace aérien de l'Union, constituent une menace existentielle pour la sécurité européenne. Il est de la plus haute importance pour l'UE que toute action favorisant la poursuite de la guerre soit entravée.

L'Europe et la région indo-pacifique sont profondément interconnectées, confrontées à des ambitions impérialistes et à des tensions régionales (notamment dans le détroit de Taïwan, la mer de Chine méridionale et la mer Rouge) qui menacent l'ordre international fondé sur des règles, ainsi que la sécurité et la prospérité des deux régions. Cette interconnexion est d'autant plus importante que l'UE **a une présence géographique dans la région indo-pacifique** par l'intermédiaire de ses régions ultrapériphériques¹. L'instrumentalisation des dépendances, les

¹ Régions ultrapériphériques: La Réunion et Mayotte; pays et territoires d'outre-mer (PTOM): Terres australes et antarctiques françaises, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française.

pratiques commerciales unilatérales et l'aggravation des asymétries économiques sapent encore davantage la stabilité mondiale.

Dans ce contexte mondial fragmenté, l'UE et l'Inde sont des **partenaires stratégiques naturels** déterminés à renforcer la coopération dans un large éventail de domaines. Ensemble, elles représentent près d'un quart du produit intérieur brut mondial et de la population mondiale et ont **la capacité et le devoir d'obtenir des avancées au niveau mondial sur les questions suivantes**: défendre les valeurs démocratiques et les droits de l'homme, lutter contre l'expansion territoriale illégale et les menaces hybrides, promouvoir la croissance inclusive, faire progresser l'action en faveur du climat et de la biodiversité, la sécurité alimentaire et sanitaire mondiale, et accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Porter le partenariat stratégique UE-Inde à un niveau plus élevé constitue une priorité stratégique. L'UE et l'Inde ont les capacités et la volonté de façonner l'un des partenariats majeurs du XXI^e siècle. Bien que l'UE et l'Inde ne soient pas toujours alignées, ce partenariat repose sur des **intérêts convergents**, des **forces complémentaires** et une **volonté politique commune**, et peut avoir une incidence réelle sur les populations des deux régions et au-delà.

L'UE et l'Inde sont des démocraties pluralistes engagées en faveur de l'autonomie stratégique, de la résilience économique et de la stabilité internationale. Il s'agit de partenaires de confiance et partageant les mêmes valeurs, qui **soutiennent** tous deux **un ordre international fondé sur des règles**, ancré dans le respect de la souveraineté, un multilatéralisme effectif et une coopération ouverte et prévisible. En tant que partenaires commerciaux majeurs, toutes deux ont intérêt à collaborer pour lutter contre les distorsions des échanges au niveau mondial, réduire la dépendance excessive à l'égard d'un partenaire unique et promouvoir la diversification des échanges.

L'UE et l'Inde sont des **partenaires qui se renforcent mutuellement**. Les atouts de l'Europe en matière de commerce, de capitaux et d'innovation viennent compléter l'avantage démographique, le dynamisme du marché et les capacités technologiques de l'Inde. Ensemble, la *boussole pour la compétitivité* de l'UE et l'initiative indienne *Atmanirbhar Bharat* constituent une base solide pour approfondir la coopération en matière de commerce, de sécurité économique et de double transition écologique et numérique. Grâce à son expertise en matière de réglementation, à l'accès au marché unique et à l'innovation conjointe, l'UE soutient la croissance inclusive et durable de l'Inde, en s'alignant sur la vision de cette dernière, qui a pour objectif de devenir un pays développé d'ici à 2047. La stratégie «Global Gateway» de l'UE et le rôle croissant de l'Inde en tant que partenaire de développement peuvent amplifier l'incidence des investissements dans les pays tiers.

Soixante ans après la mise en place de relations diplomatiques – et en s'appuyant sur plus de 30 ans de coopération entre l'UE et l'Inde et 20 ans de partenariat stratégique – les deux parties restent déterminées à renforcer leur partenariat. L'Inde est une **priorité claire de la politique étrangère de l'UE et de ses États membres**. Des jalons récents, notamment la visite du collège des commissaires, ont mis en évidence l'ambition de l'UE de collaborer plus étroitement et plus efficacement avec l'Inde en tant que partenaire clé dans la région indo-pacifique. La visite a

également débouché sur des accords concrets, ainsi qu'il ressort de la déclaration conjointe des dirigeants².

La communication conjointe met l'accent sur l'**approfondissement de la coopération** dans les domaines établis, sur l'**élargissement de l'engagement** dans de nouveaux secteurs, au niveau tant bilatéral que multilatéral, ainsi que sur l'**amélioration de la coordination** pour garantir des orientations plus solides, une mise en œuvre efficace et une plus grande cohérence.

La Commission et la haute représentante proposent de structurer le nouveau programme stratégique UE-Inde autour des cinq piliers ci-dessous.

1. **PROSPÉRITÉ ET DURABILITÉ**: stimuler le commerce et l'investissement; renforcer les chaînes d'approvisionnement et la sécurité économique; et accélérer la transition propre et la résilience.
2. **TECHNOLOGIE ET INNOVATION**: soutenir les technologies émergentes critiques; promouvoir un environnement numérique favorable; et promouvoir la coopération en matière de recherche.
3. **SÉCURITÉ ET DÉFENSE**: renforcer l'engagement en faveur de la sécurité régionale; lutter contre les menaces traditionnelles et hybrides; et renforcer la coopération industrielle dans le domaine de la défense.
4. **CONNECTIVITÉ ET QUESTIONS MONDIALES**: renforcer la connectivité régionale; promouvoir la coopération dans les pays tiers; et façonner une gouvernance mondiale efficace.
5. **CATALYSEURS POUR TOUS LES PILIERS**: accroître la mobilité des compétences; promouvoir la compréhension mutuelle; associer les milieux d'affaires; et renforcer l'architecture institutionnelle.

1. PROSPÉRITÉ ET DURABILITÉ:

Face à l'incertitude économique mondiale, aux vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement et à la pression exercée sur le système commercial fondé sur des règles, une coopération plus étroite entre l'UE et l'Inde est indispensable. Ensemble, les deux partenaires peuvent stimuler la croissance, la création d'emplois, le développement industriel et la sécurité économique tout en faisant progresser la décarbonation, la circularité et une transition propre équitable pour lutter contre le changement climatique, accroître la sécurité énergétique et alimentaire, réduire la pollution et protéger la biodiversité. L'Inde peut stimuler la compétitivité et la résilience de l'UE, tandis que l'UE peut soutenir les ambitions du pays en matière de production et de développement régional, en veillant à ce que la prospérité et la durabilité aillent de pair.

a) Stimuler le commerce et l'investissement

L'UE est le **premier partenaire commercial de l'Inde**, tandis que l'Inde est le **premier partenaire commercial de l'UE dans le Sud global**. En 2024, les échanges bilatéraux de marchandises ont atteint 120 milliards d'EUR, soit une augmentation de près de 90 % au cours

² https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/mt/statement_25_647

de la dernière décennie. À cela viennent s'ajouter 60 milliards d'EUR supplémentaires pour le commerce des services. **Environ 6 000 entreprises européennes** exercent des activités en Inde, employant directement 3 millions de personnes et soutenant indirectement des millions d'emplois supplémentaires, ce qui fait de l'UE l'un des principaux investisseurs dans le pays. Les investissements directs étrangers de l'UE en Inde ont atteint 140 milliards d'EUR en 2023 (ils ont pratiquement doublé en cinq ans), tandis que les entreprises indiennes renforcent leur présence dans l'UE, notamment grâce à des investissements dans les petites et moyennes entreprises (PME).

Malgré ces progrès, il subsiste un **important potentiel inexploité**. L'Inde représente moins de 2,5 % des échanges de biens et de services de l'UE, et les investissements indiens dans l'UE ne s'élèvent qu'à 10 milliards d'EUR. Parmi les principaux obstacles en Inde figurent les droits de douane élevés et des mesures internes qui restreignent la concurrence à l'importation, limitent les investissements directs étrangers et freinent les débouchés commerciaux des deux parties. Le renforcement de la convergence et de la transparence réglementaires, de la sécurité juridique, des pratiques commerciales équitables, de la sécurité des produits et des obligations des entreprises en matière de durabilité contribuerait à créer un environnement plus favorable aux entreprises. Une priorité majeure est de créer des emplois décents, en particulier pour les femmes.

Un **accord de libre-échange (ALE)** UE-Inde qui réduirait sensiblement les obstacles tarifaires et non tarifaires permettrait de débloquer d'importants flux commerciaux et d'investissement; cela ferait de cet accord l'un des plus grands accords de ce type au monde. L'ALE permettrait aux entreprises indiennes et européennes de tirer parti des avantages liés à des échanges stables et fondés sur des règles, à des chaînes d'approvisionnement plus intégrées et à de nouveaux débouchés à l'exportation, en soutenant la diversification des échanges. Il devrait combiner un meilleur accès aux marchés avec des règles claires, simples, prévisibles et applicables, ainsi que des dispositions solides en matière de développement durable. Les deux parties ambitionnent de **conclure les négociations d'ici la fin de 2025**.

L'UE et l'Inde devraient s'efforcer de conclure rapidement un **accord de protection des investissements (API)** offrant des normes élevées de protection aux investisseurs des deux parties. Parallèlement, l'UE coopérera avec l'Inde pour promouvoir des **marchés financiers** internationaux stables, résilients et bien intégrés. Cela passe par un renforcement de la coopération en matière de surveillance financière – dans ce cadre, un protocole d'accord entre les autorités indépendantes respectives relatif à la **compensation** serait un outil important pour maintenir la stabilité financière – ainsi que par la promotion de normes convenues à l'échelle internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Ensemble, ces initiatives contribueraient à promouvoir un environnement propice aux investissements, les flux d'investissements transfrontières et la mobilisation de la finance durable et numérique.

L'UE propose également de renforcer le **dialogue macroéconomique** bilatéral.

La conclusion d'un **accord sur les indications géographiques** améliorerait les opportunités commerciales et stimulerait le développement économique en assurant une protection efficace des dénominations de produits emblématiques sur les marchés des deux parties.

Étant donné que l'Inde connaît la croissance la plus rapide parmi les plus grands marchés mondiaux de l'aviation civile, un **accord global dans le domaine des transports aériens** apporterait des avantages pour l'économie et les consommateurs. Ces avantages comprendraient, entre autres, un nombre plus important de vols directs, des tarifs aériens plus bas, des liens touristiques et commerciaux plus étroits, des conditions de concurrence plus équitables et une coopération plus étroite en matière de durabilité et d'aviation verte. Un **dialogue sur l'aviation** devrait être mis en place afin d'étudier les moyens d'approfondir la coopération au sein du marché.

L'UE est déterminée à accroître les investissements en Inde par l'intermédiaire de la **stratégie «Global Gateway»**, en réduisant les risques liés aux investissements du secteur privé au moyen de garanties et de financements mixtes. Le portefeuille d'investissements de l'Équipe Europe «Global Gateway» en Inde dépasse déjà 15 milliards d'EUR dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, l'eau, les transports urbains et les infrastructures numériques. De futurs projets pourraient s'étendre à d'autres secteurs stratégiques afin de soutenir la modernisation, les transitions écologique et numérique et les chaînes de valeur stratégiques de l'Inde, ainsi que de promouvoir la connectivité dans la région. La **Banque européenne d'investissement (BEI)** restera un acteur clé pour faire progresser ce programme.

b) Renforcer les chaînes d'approvisionnement et la sécurité économique

Des relations commerciales plus étroites sont essentielles pour sécuriser et diversifier les chaînes de valeur. À mesure que la sécurité économique gagne en importance, l'UE et l'Inde deviennent des partenaires indispensables pour **réduire les risques** et mettre en place des **chaînes d'approvisionnement résilientes et fiables**. Les capacités industrielles avancées de l'UE et la base manufacturière en expansion de l'Inde sont complémentaires, et une coordination plus étroite peut renforcer la position des deux partenaires dans les chaînes de valeur mondiales.

Par l'intermédiaire du Conseil du commerce et des technologies (CCT), l'UE et l'Inde approfondiront leur collaboration dans des secteurs clés afin de garantir des chaînes d'approvisionnement capables de résister aux perturbations mondiales. Parmi les priorités figurent la mise en œuvre intégrale de l'**accord UE-Inde sur les semi-conducteurs** (novembre 2023), la coopération en matière de **technologies vertes** telles que l'**énergie solaire** pour réduire la dépendance excessive à l'égard des fournisseurs subventionnés de pays tiers, les systèmes d'alerte précoce pour les **principes actifs pharmaceutiques** et la planification des mesures d'urgence dans les **chaînes d'approvisionnement alimentaire**. À l'avenir, la coopération pourrait s'étendre à la **fabrication avancée** et aux **biotechnologies**.

L'UE et l'Inde devraient aussi **évaluer conjointement les vulnérabilités extérieures** et les possibilités commerciales stratégiques afin de recenser d'autres secteurs prioritaires. Sur cette base, une collaboration ciblée dans les chaînes de valeur stratégiques – couvrant les normes techniques et de durabilité, les améliorations réglementaires, l'innovation, le développement des compétences et la facilitation des investissements avec une participation active du secteur privé – pourrait produire des résultats tangibles. À cet effet, l'UE propose la **création de «Blue Valleys» («vallées bleues»)** **en tant que plateformes spécialisées** pour certaines chaînes de valeur, conçues pour **accélérer la participation du secteur privé** grâce à la facilitation des investissements, à l'harmonisation des normes et à une collaboration structurée entre entreprises.

La sécurité de l’approvisionnement en **matières premières critiques** demeure une priorité stratégique pour des écosystèmes industriels durables et résilients. L’approbation par l’Inde du plan d’action du G7 sur les minéraux critiques reflète l’alignement sur des principes clés, notamment la durabilité, la diversification et la transparence du marché, et constitue une base pour une coopération pratique.

L’UE est également prête à dialoguer avec l’Inde dans le cadre d’un **dialogue sur la diversification des importations d’énergie** en vue de garantir des sources fiables et abordables.

Enfin, les discussions sur la sécurité économique devraient être élargies au sein du CCT à d’autres questions telles que le filtrage des **investissements directs étrangers**, le renforcement de la **sécurité de la recherche** et la prévention des **fuites de technologies**.

c) Faire progresser la transition propre et la résilience

En s’appuyant sur des engagements communs (tels que les engagements de neutralité carbone pour 2050 en ce qui concerne l’UE et 2070 en ce qui concerne l’Inde) et sur les capacités technologiques des deux parties, l’UE et l’Inde peuvent accélérer leur transition propre, faire progresser la décarbonation et renforcer leur rôle de chef de file au niveau mondial. Elles peuvent contribuer grandement à la mise en œuvre effective de l’accord de Paris. La poursuite de la coopération dans les domaines des énergies renouvelables, du stockage de l’énergie, des réseaux intelligents, de l’efficacité énergétique et des carburants renouvelables soutiendra le rôle de l’Inde en tant que fournisseur d’énergie et de technologies propres. Il est également essentiel de garantir la résilience, notamment en améliorant la circularité, en protégeant la biodiversité et en renforçant la sécurité alimentaire et sanitaire.

Le partenariat en matière d’énergie propre et de climat est devenu une plateforme clé et pourrait être encore renforcé, notamment pour faire progresser le déploiement et l’adoption par le marché de **technologies vertes et de technologies énergétiques propres**. L’UE encouragera les échanges commerciaux entre l’UE et l’Inde dans le domaine des technologies propres et approfondira la coopération dans des secteurs clés.

En ce qui concerne l’**énergie éolienne en mer**, l’UE et l’Inde feront progresser la coopération dans le cadre de sommets commerciaux UE-Inde afin d’échanger les bonnes pratiques et de faciliter l’engagement interentreprises, ainsi qu’au moyen d’échanges d’expertise élargis en matière de transfert de technologies, de savoir-faire et de conception des enchères. Les efforts conjoints se concentreront aussi sur la recherche et l’innovation dans le domaine des technologies adaptées aux conditions locales, tandis que les deux parties étudieront la possibilité de continuer à soutenir les installations d’essai et de démonstration, dans le but de stimuler la concurrence et de réduire les coûts.

En outre, la création d’une task force UE-Inde sur l’hydrogène vert favorisera l’approfondissement et l’élargissement de la coopération. Cette task force soutiendra les efforts visant à décarboner les secteurs dans lesquels il est difficile de réduire les émissions, tout en renforçant les relations commerciales et économiques. Elle réunira des entreprises, l’industrie, les milieux universitaires et des groupes de réflexion afin de favoriser l’innovation, le partage des connaissances et la coopération technologique en matière de **production, de stockage et**

de distribution d'hydrogène vert, ainsi que de bonnes pratiques et d'études de cas concluantes. La BEI, en tant que membre de l'India Hydrogen Alliance (IH2A), est prête à soutenir le financement et les liens commerciaux.

Parallèlement, la coopération en matière de renforcement des **marchés de l'électricité** – au moyen d'instruments tels que les contrats d'écart compensatoire, l'analyse des compteurs intelligents et les accords d'achat – peut accroître la sécurité des investissements, réduire les prix de l'énergie et accélérer le déploiement à grande échelle. Les efforts conjoints visant à faciliter les accords d'achat et à faire progresser la coopération technologique dans des secteurs tels que les électrolyseurs, les piles à combustible et les technologies de stockage, soutenus par l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques, renforceront encore la compétitivité et les économies d'échelle tout au long de la chaîne de valeur des énergies propres.

En s'appuyant sur le développement des capacités de production d'hydrogène vert, l'UE et l'Inde pourraient coopérer pour accélérer la **décarbonation des industries lourdes**, notamment en développant, en Inde, **l'acier et le ciment à faible teneur en carbone**. Les travaux de l'UE sur les mesures axées sur la demande et l'étiquetage des produits peuvent contribuer à développer ce marché encore naissant, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables et en remédiant à la surcapacité mondiale.

La coopération pourrait également être approfondie dans le secteur de la **mobilité durable**. Le marché vigoureux de l'aviation, la croissance des énergies renouvelables et le potentiel de déchets biogènes de l'Inde en font un partenaire essentiel pour les **carburants durables d'aviation (CDA)**. Faire progresser la coopération (notamment par l'intermédiaire du projet ACT-SAF financé par l'UE) peut stimuler la production de CDA et positionner les deux partenaires en tant qu'instances normatives mondiales. La collaboration sur les méthodes de certification énergétique des véhicules et l'**électromobilité**, notamment pour ce qui est de l'échange de connaissances et de l'harmonisation des normes de recharge des véhicules électriques, pourrait aussi être étendue.

L'UE et l'Inde pourraient approfondir leur coopération en matière d'**urbanisation durable** au moyen des partenariats existants, en mettant l'accent sur les villes, les entreprises et la société civile. La collaboration comprend également la Convention mondiale des maires et le programme de coopération urbaine et régionale internationale (IURC), qui favorise les échanges de ville à ville.

L'UE et l'Inde ont la possibilité de coopérer au développement d'un **marché national du carbone** afin de réduire les émissions et de générer des fonds pour la transition propre. Le système indien d'échange de crédits carbone progresse rapidement et l'UE peut partager les enseignements de son système d'échange de quotas d'émission en ce qui concerne la surveillance, la déclaration, la vérification et les référentiels sectoriels. Un prix du carbone effectivement payé en Inde sera déduit dans le cadre de l'ajustement financier du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE, qui, étant fondé sur la teneur en carbone, favorisera les exportateurs indiens qui décarbonent leurs marchandises couvertes par le MACF. Ce mécanisme fait également l'objet d'une simplification au profit des petites entreprises.

L'UE et l'Inde devraient aussi faire progresser la collaboration sur les **instruments de la finance durable** – tels que les obligations vertes – afin d'orienter les capitaux privés vers la transition propre de

l'Inde. En tant que pays prioritaire dans le cadre de l'initiative mondiale de l'UE en faveur du développement des obligations vertes, l'Inde bénéficiera de lignes de crédit vert renforcées de l'UE et de réserves de projets susceptibles d'être financés, ce qui favorisera son émergence en tant que pôle régional de capital vert.

Dans le cadre de leur partenariat sur l'utilisation efficace des ressources et l'économie circulaire, l'UE et l'Inde devraient renforcer le dialogue et la coopération en matière d'**économie circulaire**. En échangeant les bonnes pratiques et les approches stratégiques et en développant des solutions commerciales (en particulier dans les secteurs du textile, de l'électronique, des véhicules électriques et des batteries, du recyclage des navires et des plastiques), les deux partenaires peuvent accélérer la transition vers des **systèmes économes en ressources** qui réduisent les déchets et créent des emplois. Les initiatives en cours pourraient ouvrir la voie à une collaboration plus poussée en matière de recyclage des matières premières critiques. L'UE étudiera les possibilités de reprendre le Forum environnemental UE-Inde pour faciliter les échanges entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques.

L'UE renforcera sa coopération avec l'Inde en ce qui concerne la **bioéconomie**, notamment la sylviculture et l'utilisation de matériaux innovants. En s'appuyant sur le partenariat Inde-UE pour l'eau, les deux parties devraient continuer à approfondir le dialogue et la collaboration sur la gestion des bassins hydrographiques, **la résilience et la sécurité dans le domaine de l'eau**, les inondations et les sécheresses, la réutilisation de l'eau et l'utilisation rationnelle de l'eau.

L'UE est prête à approfondir sa coopération avec l'Inde en matière d'**agriculture durable** en renforçant les pratiques agricoles résilientes face au changement climatique, en améliorant la santé des sols et la productivité des écosystèmes, en réduisant le brûlage des chaumes, en promouvant l'utilisation des biodéchets et en stimulant la compétitivité au moyen de technologies vertes et d'innovations globales. S'appuyant sur la vision pour l'agriculture et l'alimentation, un **dialogue de partenariat sur la politique agroalimentaire** et une coopération sur l'association de l'innovation technologique à l'échelle et à la diversité agricoles pourraient faire progresser la sécurité alimentaire mondiale et favoriser des systèmes agroalimentaires durables.

En adoptant une approche «Une seule santé», l'UE est déterminée à collaborer avec les centres indiens de contrôle des maladies afin de renforcer la prévention, la préparation et la réaction aux menaces sanitaires actuelles et émergentes, tout en soutenant des **systèmes de santé durables et résilients**. Le partenariat UE-Inde, qui reposera sur l'engagement initial en faveur de la fabrication de vaccins et de la surveillance des eaux usées, s'étendra au renforcement du partage des données; une étroite collaboration entre les secteurs public et privé sera essentielle pour favoriser l'innovation et l'évolutivité.

Compte tenu de la fréquence et de l'intensité accrues des catastrophes naturelles exacerbées par le changement climatique, l'UE et l'Inde approfondiront leur coopération en matière d'**adaptation au changement climatique**, en mettant l'accent sur la prévention et la réduction des risques climatiques, sur l'amélioration de la préparation aux catastrophes et des capacités de réaction, ainsi que sur le renforcement de la résilience des infrastructures. Il s'agit notamment de conclure un accord administratif sur une coopération plus étroite en matière de **gestion des catastrophes** avec l'autorité nationale indienne de gestion des catastrophes au

moyen d'un dialogue stratégique, d'une coopération technique, d'un partage des connaissances et d'un renforcement des capacités en ce qui concerne les systèmes d'alerte précoce et la réaction d'urgence.

2. TECHNOLOGIE ET INNOVATION

La prospérité, la compétitivité et la croissance durable à long terme de l'UE et de l'Inde dépendent de leur capacité à jouer un rôle de premier plan dans les technologies émergentes. Les deux parties partagent des ambitions en matière d'innovation ouverte, sûre et centrée sur l'humain. Les atouts de l'UE sont une recherche et des infrastructures numériques d'envergure mondiale, une industrie forte, une réglementation solide et une expertise dans le domaine des technologies vertes et numériques, tandis que l'Inde offre une main-d'œuvre qualifiée, de vastes ensembles de données, une économie numérique et un secteur électronique en pleine expansion, un écosystème dynamique de jeunes entreprises et une expertise en matière d'innovation frugale. La coopération en matière de technologies émergentes critiques, la recherche et un environnement numérique favorable apporteront des avantages tangibles aux citoyens des deux parties.

a) Soutenir les technologies émergentes critiques

L'UE et l'Inde devraient adopter une **approche à l'échelle de la chaîne de valeur** de la coopération dans le domaine des technologies émergentes critiques, couvrant la recherche et l'innovation, la production, la normalisation, la réglementation, l'adoption par le marché, le développement des compétences et la facilitation des investissements. Dans le cadre de l'architecture du CCT, l'UE propose de créer un nombre limité de **pôles d'innovation UE-Inde** – des plateformes spécialisées sur les technologies clés réunissant des décideurs politiques, des acteurs industriels de premier plan, des jeunes entreprises, des investisseurs et des experts afin de définir des priorités communes et de catalyser l'innovation.

Ces pôles soutiendraient le dialogue, l'échange de connaissances et des projets communs dans le domaine des technologies émergentes critiques. Au fur et à mesure de leur maturité, des technologies prometteuses issues d'une collaboration précoce pourraient être avancées par l'intermédiaire des «Blue Valleys» afin de promouvoir le déploiement industriel et d'accélérer la participation du secteur privé. La coopération initiale pourrait se concentrer sur les technologies numériques, en s'appuyant sur le réseau de pôles européens d'innovation numérique de l'UE.

Il est essentiel de renforcer les liens entre les PME, les pépinières d'entreprises et les jeunes entreprises européennes et indiennes, y compris en ce qui concerne les technologies deep tech. L'UE propose un **partenariat UE-Inde sur les jeunes entreprises**, en collaboration avec le Conseil européen de l'innovation, la plateforme Start-up India et les États membres, afin de promouvoir les investissements transfrontières, la cocréation et les entreprises à fort potentiel, en tirant parti du dynamisme de l'écosystème indien de jeunes entreprises et des outils d'innovation de l'UE.

Parmi les possibilités de coopération figurent la recherche et le développement conjoints, les échanges réciproques de talents et les entreprises communes stratégiques dans le domaine des

semi-conducteurs avancés, en mettant l'accent sur la conception et le prototypage pour les applications d'intelligence artificielle (IA), en tirant parti de l'expertise indienne en matière de conception de puces électroniques et des infrastructures de recherche européennes dans le cadre du règlement sur les semi-conducteurs.

L'UE et l'Inde sont déterminées à développer une **IA avancée, digne de confiance, durable et centrée sur l'humain**. La coopération se concentrera sur les domaines stratégiques de l'IA, notamment les grands modèles de langage, les ensembles de données multilingues de traitement du langage naturel, les ensembles de données d'entraînement de l'IA et les solutions d'IA pour les biens publics tels que les soins de santé, l'agriculture et l'action pour le climat. La collaboration entre le Bureau européen de l'IA et la mission nationale indienne en matière d'IA sera renforcée, de même que la coopération avec l'Institut indien pour la sécurité de l'IA afin d'étendre la sécurité, l'expérimentation et l'évaluation de l'IA.

Dans le cadre de l'accord administratif UE-Inde sur le **calcul à haute performance (CHP)**, une collaboration dans le domaine de la recherche biomédicale, de la modélisation météorologique et de la prédiction des risques naturels a été lancée entre les parties prenantes respectives; elle pourrait être étendue aux capacités de CHP partagées et à des **systèmes hybrides alliant informatique quantique et calcul à haute performance**. Les activités conjointes pourraient comprendre l'accès réciproque aux installations, des normes communes d'évaluation comparative, des applications élaborées conjointement en matière de simulation, d'optimisation et d'apprentissage automatique, des échanges de chercheurs, des programmes doctoraux communs et un cofinancement visant à accélérer les flux de travail hybrides, depuis la validation de concept jusqu'à la production.

En tant qu'acteurs clés de la technologie spatiale, l'UE et l'Inde approfondiront leur coopération en matière d'observation de la Terre, de navigation par satellite, de surveillance spatiale et de communications. Un **dialogue sur l'espace** sera lancé pour faire progresser la collaboration et se pencher sur la sûreté spatiale.

La protection des technologies critiques doit être une priorité commune. L'UE et l'Inde devraient mettre en œuvre des mesures solides pour **empêcher le transfert non autorisé ou l'utilisation abusive de technologies et de connaissances sensibles**, en veillant à leur utilisation responsable à l'appui de la stabilité mondiale, des valeurs démocratiques et de l'autonomie stratégique.

b) Promouvoir un environnement numérique favorable

Sur la base des futures règles UE-Inde en matière de commerce numérique, l'UE vise à approfondir la coopération avec l'Inde afin de créer un **écosystème numérique digne de confiance, sûr, équitable et interopérable**. Il s'agit notamment de renforcer la **collaboration réglementaire** en matière de gouvernance des données, de réglementation des plateformes, de marchés numériques et de cybersécurité – régie par la réciprocité, les normes internationales et les droits de l'homme.

L'UE et l'Inde devraient également collaborer pour promouvoir des **marchés numériques équitables**, un **commerce électronique** sécurisé, le **respect de la vie privée en ligne** et la **protection de l'enfance**, tout en luttant contre les contenus illicites et les risques systémiques. Le partage des bonnes pratiques contribuera à trouver un équilibre entre l'innovation et la responsabilité, à promouvoir l'habileté numérique et à défendre les valeurs démocratiques, la liberté d'expression et la dignité humaine à l'ère numérique.

Des **flux transfrontières de données** fiables sont essentiels pour le commerce, l'innovation, une IA digne de confiance et la coopération en matière répressive et en matière de numérisation de la justice. Il est possible de mieux relier les écosystèmes de données de l'UE et de l'Inde de manière sûre et compatible. L'UE coopérera avec l'Inde pour promouvoir un **cadre solide en matière de protection des données** et favoriser la convergence dans sa mise en œuvre.

L'UE et l'Inde reconnaissent toutes deux l'importance du déploiement d'**infrastructures numériques** sécurisées, en particulier de réseaux 5G/6G et de câbles sous-marins et terrestres sécurisés et fiables. L'UE est prête à partager son expérience dans ce domaine, en s'appuyant sur des instruments tels que la boîte à outils 5G ou la récente communication relative au renforcement de la sécurité et de la résilience des câbles sous-marins. Le protocole d'accord entre la plateforme indienne Bharat 6G alliance et l'association Réseaux intelligents 6G et industrie des services (6G Smart Networks and Services Industry Association) de l'UE constitue un exemple d'efforts de collaboration mutuellement bénéfiques visant à développer des écosystèmes de télécommunications sûrs et fiables, ouvrant la voie à la mise en place de **réseaux 6G** résilients et fiables.

La collaboration en matière d'**infrastructures publiques numériques** – en tirant parti de l'expérience de l'Inde en matière de plateformes inclusives à grande échelle et du rôle de premier plan de l'UE en matière de normes mondiales – peut soutenir l'inclusion financière, l'identité numérique et la fourniture efficace de services publics. Les deux parties visent à permettre l'**interopérabilité technique**, par exemple entre le portefeuille européen d'identité numérique et le système indien Adhaar, afin de faciliter les échanges, les déplacements et les échanges de données transfrontières. Elles visent également à promouvoir conjointement les infrastructures publiques numériques dans les pays tiers.

c) Promouvoir la coopération en matière de recherche

La coopération dans le cadre des **programmes de recherche et d'innovation de l'UE** offre des possibilités aux chercheurs et aux innovateurs dans des domaines tels que les technologies numériques, l'énergie propre, la gestion de l'eau, l'alimentation et l'agriculture, la santé et les technologies émergentes telles que les semi-conducteurs, les biotechnologies et les matériaux avancés, tout en garantissant l'égalité d'accès des femmes à ces possibilités.

La coopération en matière de recherche conjointe dans le cadre d'Horizon Europe, programme phare de l'UE pour la recherche et l'innovation, existe déjà au moyen d'appels coordonnés exceptionnels avec l'Inde, tels que ceux sur les déchets plastiques marins et les déchets destinés à l'hydrogène renouvelable. Toutefois, l'Inde pourrait envisager d'être **associée à Horizon Europe**. Cela ouvrirait la voie à une coopération scientifique plus approfondie et plus structurée, permettant aux chercheurs et institutions indiens de participer sur un pied d'égalité à des projets collaboratifs dans un large éventail de domaines. Cela permettrait aussi aux

chercheurs indiens d'accéder plus facilement aux infrastructures de recherche européennes de classe mondiale.

En s'appuyant sur l'accord Euratom-Inde pour la coopération en matière de recherche et de développement, les deux partenaires devraient promouvoir la collaboration sur les **utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques**, couvrant la sûreté des réacteurs nucléaires, la radioprotection, la gestion des déchets radioactifs, la sécurité nucléaire, les contrôles de sécurité nucléaire, les applications de la science nucléaire et la fusion. L'UE et l'Inde devraient également approfondir leur coopération au sein du **réacteur thermonucléaire expérimental international**, projet dont elles sont toutes deux membres.

3. SÉCURITÉ ET DÉFENSE

La complexité croissante des menaces pour la sécurité mondiale, la montée des tensions géopolitiques et les changements technologiques rapides soulignent la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération entre l'UE et l'Inde en matière de sécurité et de défense. Les pressions exercées sur les lignes maritimes mondiales menacent la liberté de navigation, tandis que de nouveaux risques apparaissent dans les domaines cyber, hybride et spatial. Les technologies de rupture émergentes, telles que l'IA, offrent des avantages stratégiques tout en posant des problèmes en matière de transparence, de responsabilité et de respect du droit international.

La coopération UE-Inde en matière de sécurité et de défense s'est récemment intensifiée, notamment grâce au **dialogue stratégique sur la politique étrangère et de sécurité** lancé en juin 2025. Les dialogues thématiques réguliers portent sur les questions de sécurité et de défense, la sécurité maritime, la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération. L'Inde est également un partenaire clé du projet de l'UE de renforcement de la coopération en matière de sécurité en Asie et dans la région indo-pacifique et avec l'Asie et la région indo-pacifique (ESIWA+).

L'UE et l'Inde étudient actuellement la création d'un **partenariat UE-Inde en matière de sécurité et de défense**. Ce partenariat approfondirait encore les consultations stratégiques et permettrait une coopération plus étroite et des initiatives conjointes sur des priorités communes telles que la gestion des crises, la sécurité maritime, la lutte contre les cybermenaces et les menaces hybrides ainsi que la lutte contre le terrorisme. Il faciliterait aussi la coopération industrielle dans le domaine de la défense.

Les deux parties entament également des négociations sur un **accord sur la sécurité des informations** qui facilitera l'échange d'informations classifiées et renforcera la coopération dans les domaines liés à la sécurité et à la défense. Cet accord pourrait également ouvrir la voie à la participation de l'Inde aux initiatives de l'UE en matière de sécurité et de défense, conformément aux cadres de l'UE fondés sur les traités.

a) Renforcer l'engagement en faveur de la sécurité régionale

L'engagement stratégique croissant de l'UE dans la région indo-pacifique (en particulier son soutien aux partenaires régionaux dans des domaines de sécurité globaux) est étroitement aligné sur le rôle de l'Inde en tant que pilier essentiel de la stabilité régionale et sur

l'approfondissement de sa coopération avec des partenaires tels que les États-Unis, le Japon, l'Australie et les États membres de l'ASEAN. Les deux parties devraient améliorer la coordination et les échanges de vues sur les **liens entre les régions euro-atlantique et indo-pacifique**, en particulier la connexion entre la Méditerranée, la mer Rouge et l'océan Indien, qui constituent des interfaces clés entre les deux parties.

La **participation de l'UE à l'initiative pour les océans Indien et Pacifique, lancée par l'Inde**, témoigne de sa volonté d'accroître la coopération sur des priorités communes telles que l'écologie maritime, les ressources marines, le renforcement des capacités, la préparation aux catastrophes, la sûreté maritime et les transports.

En tant que **partenaire de dialogue au sein de l'Association des États riverains de l'océan Indien**, l'UE est également bien placée pour créer des synergies avec l'Inde sur les priorités régionales. En 2024, l'UE et l'Inde sont convenues de lancer des consultations spécifiques dans la région indo-pacifique pour améliorer la coordination sur les défis stratégiques communs.

L'UE promeut la paix et la sécurité sur la base du respect du droit international et poursuivra le **dialogue avec l'Inde sur tous les aspects de la lutte contre l'agression militaire menée par la Russie contre l'Ukraine**. Dans ce contexte, l'UE continuera d'étudier les moyens d'empêcher la réexportation vers la Russie d'articles dits «de champ de bataille» originaires de l'UE et le contournement des sanctions, y compris au moyen de la flotte fantôme russe, et d'autres mesures dans le secteur de l'énergie. Parmi ces mesures figurent le dialogue en cours avec l'envoyé spécial pour la mise en œuvre des sanctions de l'UE et des initiatives concrètes de renforcement des capacités avec le secteur privé.

Le dialogue avec l'Inde en matière de **gestion des crises**, dans des domaines d'intérêt mutuel, est important, et l'UE apprécierait la participation de l'Inde aux **missions civiles et militaires** de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE. L'UE et l'Inde devraient commencer à étudier les modalités appropriées à cet effet, dans le plein respect de leurs processus décisionnels respectifs.

b) Lutter contre les menaces traditionnelles et hybrides

La sûreté maritime est une pierre angulaire de la sécurité régionale et mondiale. Étant donné que les deux parties dépendent fortement du transport maritime pour le commerce et la connectivité, il est primordial de sécuriser les lignes maritimes de communication, de protéger les infrastructures critiques et de contrer les activités de la flotte fantôme. L'UE et l'Inde sont unies dans leur attachement à un ordre maritime libre, ouvert, inclusif et fondé sur des règles, y compris dans la région indo-pacifique, conformément au droit international, en particulier la convention des Nations unies sur le droit de la mer. Elles se sont engagées à renforcer leur implication en matière de **appréciation de la situation maritime** afin de promouvoir une évaluation, une coordination et une interopérabilité communes, ce qui nécessite des synergies à de nombreux niveaux.

L'UE cherche à approfondir la coopération avec l'Inde à l'appui des **cadres régionaux de sûreté maritime**, dans le but de contribuer à renforcer la capacité des États côtiers à relever les défis communs. Cela passe notamment par des travaux conjoints sur l'appréciation de la situation maritime et par un soutien renforcé aux plateformes régionales de partage

d'informations telles que le Centre régional de fusion d'informations maritimes à Madagascar. L'UE et l'Inde pourraient aussi collaborer plus étroitement sur des projets de **renforcement des capacités** pour les pays de l'océan Indien.

S'appuyant sur la collaboration existante, notamment dans le cadre des **opérations navales EUNAVFOR ATALANTA et EUNAVFOR ASPIDES**, l'UE vise à étendre la coopération opérationnelle avec la marine indienne. Il pourrait s'agir de nouveaux exercices conjoints, en s'appuyant sur l'exercice naval de juin 2025 axé sur les opérations avancées de lutte contre la piraterie, l'interopérabilité, les manœuvres tactiques et les communications sécurisées. Ces exercices pourraient associer d'autres partenaires de la région indo-pacifique. L'UE s'efforcera de conclure des accords entre ses opérations navales et la marine indienne afin de faciliter le partage d'informations et la coopération dans l'ouest de l'océan Indien. Par ailleurs, l'UE et l'Inde pourraient mener des activités maritimes conjointes dans d'autres zones d'intérêt commun telles que le golfe de Guinée.

La coopération future devrait également se concentrer sur la protection des **infrastructures maritimes critiques**, en particulier face à l'augmentation des menaces hybrides. Il sera essentiel de mener un dialogue par l'intermédiaire de structures régionales telles que la Commission de l'océan Indien pour faire face à l'évolution des défis en matière de sécurité. L'UE et l'Inde devraient aussi continuer à coopérer en matière de sécurité maritime, notamment en luttant contre les menaces pour l'environnement et la sécurité de la navigation que représentent les pratiques de transport maritime non conformes et les pratiques de navigation à risque.

L'UE propose d'approfondir la collaboration avec l'Inde en matière de **cybersécurité** et de renforcer la résilience face aux **menaces hybrides**, notamment dans le cadre du dialogue UE-Inde sur le cyberspace, y compris dans des domaines tels que la recherche liée à la sécurité, la sécurisation des chaînes d'approvisionnement des TIC et la promotion de technologies et de fournisseurs numériques fiables. La coopération pourrait être renforcée dans les domaines de l'entraide judiciaire et de la cybercriminalité, y compris des violences fondées sur le genre facilitées par la technologie.

L'UE et l'Inde sont toutes deux confrontées à de graves **menaces terroristes**. L'attentat de Pahalgam en avril 2025 est une illustration tragique du coût humain du terrorisme. Les deux partenaires sont confrontés à des défis liés aux liens entre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi qu'à la nécessité de lutter contre le financement du terrorisme, la propagande en ligne et les risques posés par les technologies émergentes. L'UE est déterminée à renforcer encore la coopération en matière de **lutte contre le terrorisme** afin d'évaluer les menaces mondiales, de lutter contre l'extrémisme et le financement du terrorisme, et de renforcer la collaboration au moyen d'un renforcement des capacités, de projets communs et de partenariats en matière répressive.

En ce qui concerne la **criminalité transnationale organisée**, l'UE vise à renforcer la coopération en matière judiciaire et répressive avec l'Inde. Cette coopération vise à mettre en œuvre l'accord de travail entre Europol et le bureau central d'enquêtes indien, qui permet aux deux parties d'échanger des données à caractère non personnel, telles que des méthodologies en matière pénale, les tendances en matière criminelle et d'autres renseignements pertinents.

Elle comprend la connexion de l'Inde à l'application de réseau d'échange sécurisé d'informations d'Europol. De même, l'UE et l'Inde pourraient développer la coopération avec Eurojust et avec le Parquet européen. Cette coopération pourrait être étendue à la prévention du détournement et du trafic des précurseurs de drogues utilisés dans la fabrication illicite de drogues illicites et de nouvelles substances psychoactives.

c) Renforcer la coopération industrielle dans le domaine de la défense

Une coopération accrue entre les industries de la défense de l'UE et de l'Inde – conformément aux priorités communes en matière de sécurité et avec les garanties appropriées contre les fuites de technologies – peut contribuer à renforcer **les capacités de production et technologiques** respectives, à améliorer la sécurité des chaînes d'approvisionnement et à stimuler l'innovation et la compétitivité. L'expertise de l'UE en matière de recherche, de développement et de fabrication dans le domaine de la défense peut aider l'Inde à renforcer sa base industrielle de défense et à diversifier des chaînes d'approvisionnement fiables, tandis que les capacités de fabrication de l'Inde pourraient aider l'UE à accroître son approvisionnement en armes dans des secteurs spécifiques.

Pour faire progresser cette coopération, un **forum UE-Inde de l'industrie de la défense, dirigé par l'industrie**, pourrait être mis en place pour réunir les entreprises des deux parties afin de partager les bonnes pratiques et de recenser les possibilités de coopération. Des fonctionnaires de l'UE et de l'Inde y participeraient en qualité qu'observateurs.

4. CONNECTIVITÉ ET QUESTIONS MONDIALES

En tant qu'acteurs mondiaux majeurs du G20, l'UE et l'Inde devraient renforcer leur coopération afin de défendre les intérêts communs, de relever les défis mondiaux pressants et de contrebalancer les modèles de développement non durables promus par d'autres. Les deux partenaires sont bien placés pour faire progresser conjointement une connectivité régionale sûre et durable, la coopération au développement avec et dans les pays tiers ainsi qu'une gouvernance mondiale efficace.

a) Renforcer la connectivité régionale

Tant l'UE que l'Inde ont des **programmes** internationaux ambitieux en **matière de connectivité**. La stratégie «Global Gateway» de l'UE mobilise 300 milliards d'EUR à l'échelle mondiale pour soutenir les infrastructures énergétiques, numériques et de transport, tandis que l'Inde promeut des initiatives telles que MAHASAGAR (Développement mutuel et global pour la sécurité et la croissance - Mutual and Holistic Advancement for Security and Growth). En 2021, les deux partenaires ont également conclu le partenariat UE-Inde pour la connectivité. En s'appuyant sur ces plateformes, les deux partenaires sont bien placés pour coopérer en vue de renforcer la connectivité entre l'Europe, l'Inde et l'ensemble de la région, en respectant des normes élevées tout en créant de nouvelles perspectives commerciales tant pour les entreprises de l'UE que pour celles de l'Inde.

Un exemple phare de cette collaboration stratégique est le **corridor économique Inde – Moyen-Orient – Europe (IMEC)**. Ce projet vise à relancer des routes commerciales eurasiennes historiques en intégrant les infrastructures maritimes, ferroviaires, numériques, énergétiques et d'hydrogène propre. L'IMEC vise à diversifier les routes commerciales, à

réduire les dépendances stratégiques et à promouvoir l'intégration régionale et des chaînes d'approvisionnement à l'épreuve du temps, en ouvrant de nouvelles perspectives économiques dans toute l'Europe, en Inde, en Afrique et au-delà.

L'UE est déterminée à jouer un rôle de premier plan au sein de l'IMEC, en investissant dans le cadre de la stratégie «Global Gateway» et en assurant la coordination avec les partenaires de l'Équipe Europe, dont la BEI, afin de soutenir des projets allant d'**études de faisabilité au développement des infrastructures**. L'UE est disposée à coopérer avec l'Inde pour promouvoir le déploiement régional d'**infrastructures numériques** sûres et durables, notamment des réseaux 5G sûrs et fiables, des câbles sous-marins et terrestres et une connectivité par satellite.

Dans le cadre de l'IMEC, l'UE fait progresser le **corridor numérique UE-Afrique-Inde**, y compris le système de câbles sous-marins Blue Raman de 11 700 km reliant l'Europe à l'Inde via la Méditerranée, le Moyen-Orient et l'Afrique orientale. Cette initiative de l'UE fournira une connectivité des données à très haut débit, sécurisée et diversifiée, capable de résister aux perturbations causées par des catastrophes naturelles ou des actes de sabotage.

En outre, l'UE et l'Inde collaborent au développement de **corridors de transport maritime verts**, qui renforceront la connectivité maritime durable, réduiront la dépendance à l'égard des routes à forte intensité de carbone et démontreront leur rôle de chef de file commun dans l'élaboration de normes mondiales en matière de commerce et de transport.

b) Promouvoir la coopération dans les pays tiers

Dans le cadre de l'**accord administratif UE-Inde signé en juin 2025**, les partenaires s'efforcent d'investir conjointement dans des projets soutenant la croissance économique, l'emploi et le développement durable dans les pays tiers, en particulier en Afrique et en Asie du Sud. Cette collaboration tirera parti des atouts complémentaires de l'UE, de l'Inde et de leurs secteurs privés respectifs pour maximiser l'impact sur le terrain et visera à mettre au point des mécanismes de financement innovants fondés sur le marché. Elle pourrait **associer d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs**. Cette coopération est de plus en plus cruciale face à l'évolution des paysages de l'aide et à la montée en puissance d'autres modèles de développement.

Les futurs **projets de coopération trilatéraux** pourraient se concentrer sur des secteurs déterminés d'un commun accord, tels que les infrastructures énergétiques propres, la mobilité verte et la numérisation. Les deux parties sont également convenues de déployer conjointement des infrastructures publiques numériques dans des pays tiers qui s'accordent avec les systèmes de l'UE et de l'Inde.

Les initiatives en cours montrent comment la coopération entre l'UE et l'Inde peut apporter des avantages tangibles aux partenaires. Par exemple, l'UE et l'Inde partagent l'objectif de rendre les technologies de l'énergie solaire plus accessibles et plus abordables dans le monde par l'intermédiaire de l'**Alliance solaire internationale (ASI)**. L'UE soutient le programme de l'ASI visant à structurer un réseau international de centres de ressources pour les technologies et applications solaires (STAR-C), qui contribuera à améliorer la qualité des infrastructures et

à promouvoir les marchés des produits et services d'énergie solaire, en particulier dans les pays africains les moins avancés.

L'UE continuera de dialoguer avec la **coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes**, dirigée par l'Inde, afin de contribuer à mettre en place des systèmes d'infrastructure capables de résister aux chocs climatiques dans les petits États insulaires en développement dans l'océan Pacifique, la mer des Caraïbes et l'océan Indien. Une autre nouvelle initiative régionale utilisera les **outils satellitaires Copernicus** pour soutenir la gestion des risques de catastrophe en Asie du Sud.

Un nouveau **partenariat UE-Inde en matière d'aide humanitaire**, fondé sur des principes humanitaires reconnus au niveau international, permettrait aux deux parties de mieux coordonner leurs actions sur le terrain.

c) **Façonner une gouvernance mondiale efficace**

L'UE et l'Inde reconnaissent que des institutions mondiales efficaces sont nécessaires pour relever les défis communs et réaliser des objectifs communs en matière de croissance durable et inclusive, de droits de l'homme ainsi que de paix et de sécurité. Alors que ces institutions sont confrontées à des pressions croissantes, une **meilleure coordination entre l'UE et l'Inde au sein des Nations unies, du G20 et d'autres enceintes**, y compris au moyen de consultations régulières en amont d'événements majeurs, renforcerait notre impact collectif.

Les deux partenaires soutiennent la **réforme des institutions multilatérales** afin de les rendre plus représentatives et mieux adaptées aux défis d'aujourd'hui. L'**initiative ONU80** offre une plateforme pour faire progresser la réforme et la revitalisation des Nations unies, tout en respectant ses principes et en mettant en œuvre le pacte pour l'avenir. La prochaine présidence indienne des BRICS sera l'occasion pour l'Inde de promouvoir le droit international et les normes et valeurs internationales dans les enceintes internationales.

L'UE et l'Inde ont un intérêt commun à favoriser un système commercial mondial ouvert, prévisible et fondé sur des règles. Elles devraient donc œuvrer ensemble à une **réforme** significative **de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** afin de mettre en place une gouvernance plus efficace et un programme commercial actualisé en vue de mieux lutter contre les distorsions économiques et la fragmentation croissante. Étant donné que les deux partenaires sont préoccupés par le déficit de financement pour la réalisation des ODD, ils pourraient unir leurs forces pour mettre sur pied **une architecture financière internationale plus inclusive et plus efficace**, en mobilisant des moyens provenant de toutes les sources tout en faisant progresser la réforme des banques multilatérales de développement et en mettant en œuvre le plan d'action de l'engagement de Séville.

L'UE et l'Inde devraient coopérer en vue de mettre en œuvre l'**accord de Paris**, notamment les engagements successifs pris par la conférence des parties (COP) à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et relever encore leur ambition en matière de décarbonation au moyen de contributions déterminées au niveau national pour l'ensemble de l'économie et intégrant tous les gaz à effet de serre. L'UE se félicite que l'Inde ait exprimé son intention d'accueillir la COP33 en 2028. En s'appuyant sur l'accord du G20, conclu sous la présidence de l'Inde, visant à tripler la capacité mondiale de production d'énergie à partir de

sources renouvelables, les deux partenaires devraient accélérer conjointement l'action multilatérale en faveur de la **transition vers une énergie propre**, notamment dans le cadre du forum mondial sur la transition énergétique, du «Leadership Group for Industry Transition» et de l'alliance mondiale pour les biocarburants, et favoriser les initiatives multilatérales visant à **éliminer progressivement les combustibles fossiles**.

L'UE coopérera également avec l'Inde afin de garantir la mise en œuvre intégrale du **cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal** et du programme mondial dans le domaine de l'eau, de promouvoir l'adoption d'un **traité mondial** contraignant **sur les matières plastiques** et d'échanger sur la lutte contre la criminalité environnementale, notamment en ce qui concerne le transport illicite de déchets. L'UE et l'Inde ont exprimé leur volonté de coopérer à la mise en œuvre du **cadre «zéro net» de l'Organisation maritime internationale** afin de décarboner le transport maritime international.

L'UE cherche à renforcer la coopération avec l'Inde en matière de gouvernance des océans, notamment au moyen d'un **dialogue sur les océans et la pêche**, afin de promouvoir la gestion durable des ressources, de protéger la biodiversité marine et de faire progresser la ratification et la mise en œuvre de l'accord sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales, ainsi que la désignation de nouvelles zones marines protégées (ZMP) dans l'océan Austral. L'UE serait également favorable au déploiement d'efforts conjoints au sein de la Commission des thons de l'océan Indien, à l'adhésion éventuelle de l'Inde à l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), et à la finalisation de règles supplémentaires dans le cadre de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.

L'UE et l'Inde continueront de soutenir l'Organisation mondiale de la santé (OMS), collaboreront pour parvenir à la couverture sanitaire universelle et coopéreront dans le cadre de la **nouvelle initiative mondiale de l'UE pour la résilience sanitaire**. Elles approfondiront aussi la coopération pour lutter contre **la faim et l'insécurité alimentaire dans le monde** grâce à des initiatives multilatérales telles que l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté.

En coordonnant étroitement les plateformes mondiales de **gouvernance de l'IA**, l'UE et l'Inde pourraient défendre plus efficacement une approche de l'IA responsable et centrée sur l'humain. L'UE est prête à collaborer avec l'Inde pour que le sommet sur l'IA organisé par cette dernière en février 2026 soit une réussite.

L'UE se réjouit à la perspective de poursuivre le dialogue avec l'Inde sur les questions relatives aux droits de l'homme aux niveaux bilatéral et multilatéral. L'UE se félicite des engagements pris par l'Inde en tant que pays candidat à l'adhésion au **Conseil des droits de l'homme des Nations unies**. La coopération avec l'Inde au sein des Nations unies et d'autres enceintes multilatérales devrait encore approfondir la **stabilité dans le cyberspace** et faire progresser la mise en œuvre du cadre des Nations unies pour un comportement responsable des États dans le cyberspace, ainsi qu'une approche de la **lutte contre le terrorisme** fondée sur les droits de l'homme. L'UE poursuivra sa coordination avec l'Inde en ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance dans l'**espace extra-atmosphérique**, dans le cadre du groupe de travail ouvert des Nations unies sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Elle continuera de dialoguer avec l'Inde pour faire respecter le **cadre**

multilatéral **sur la non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements** et encouragera l'Inde à adhérer à des traités clés tels que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le traité sur le commerce des armes.

5. CATALYSEURS POUR TOUS LES PILIERS

Les catalyseurs pour tous les piliers sont essentiels. Il s'agit notamment de la mobilité des compétences, des échanges de connaissances, du dialogue avec les entreprises et de la coopération institutionnelle, afin de maximiser les interactions, de promouvoir la compréhension mutuelle et d'assurer une plus grande cohérence et une plus grande incidence entre les initiatives économiques, technologiques, de sécurité et mondiales. Ces catalyseurs, qui seront le ciment du partenariat, le rendront plus intégré, plus résilient et plus à même de relever les défis actuels et futurs.

a) Accroître la mobilité des compétences

La mobilité entre l'Inde et l'UE n'a cessé d'augmenter, renforçant les économies, le tourisme et les liens interpersonnels. En 2023, 825 000 citoyens indiens vivaient dans l'UE; il s'agit du plus grand groupe recevant des cartes bleues européennes et des permis pour personne faisant l'objet d'un détachement intragroupe. Les Indiens constituent également un groupe important d'étudiants, de chercheurs et d'universitaires Erasmus Mundus. Les déplacements sont devenus plus faciles: près d'un million de visas Schengen ont été délivrés en Inde en 2024, dont bon nombre de visas de court séjour à entrées multiples.

Les deux partenaires visent à **gérer la migration de manière judicieuse**, en luttant contre les flux illégaux tout en soutenant une mobilité équilibrée des talents au service des priorités de développement de l'Inde et des besoins économiques de l'UE, comme souligné dans le dialogue à haut niveau UE-Inde et dans le programme commun pour les migrations et la mobilité. L'amélioration des données, le partage d'informations, le développement des compétences et leur mise en adéquation, ainsi que le soutien aux nouveaux arrivants, contribueront à constituer un réseau durable de talents.

L'UE collabore avec l'Inde pour lancer le **premier bureau pilote du portail juridique européen** en Inde, un guichet unique destiné à fournir des informations et à soutenir la circulation des travailleurs vers l'UE, en commençant par le secteur des TIC. La Commission se coordonne avec les États membres et l'industrie afin de garantir un lancement rapide et adapté au marché. L'initiative vise à remédier aux obstacles opérationnels et à répondre à une forte demande et pourra s'étendre aux compétences numériques en matière d'IA, de données, d'informatique quantique et de calcul à haute performance.

Parallèlement au cadre en matière de commerce et d'investissement que l'ALE devrait créer, l'UE et l'Inde, avec la participation des États membres intéressés, pourraient élaborer un **cadre global de coopération en matière de mobilité** afin de rationaliser la migration légale, de soutenir le développement des compétences, de comparer les cadres de compétences et de

certification et de faciliter la circulation des travailleurs qualifiés, des jeunes professionnels et des travailleurs saisonniers dans les secteurs en pénurie. La **future stratégie de l'UE en matière de politique des visas** présentera également des actions destinées à faciliter la mobilité des étudiants, des chercheurs et des travailleurs qualifiés de haut niveau.

L'UE et l'Inde peuvent développer les **échanges d'étudiants, d'universitaires et de chercheurs** au moyen d'initiatives telles que l'union des compétences, Erasmus+, y compris les programmes de masters communs Erasmus Mundus, et les actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC), ainsi que de programmes de financement indiens. De nouvelles initiatives telles que le projet pilote «Choisir l'Europe pour la science» et le mécanisme de cofinancement du Conseil indien de la recherche scientifique et industrielle stimuleront la collaboration. L'UE organisera également des **salons de l'étudiant** en Inde dans le cadre de l'initiative «Étudier en Europe».

Les établissements indiens pourraient rejoindre les **centres d'excellence professionnelle Erasmus+** en tant que partenaires associés, tandis que les participants de l'UE devraient avoir plus facilement accès aux programmes indiens de mobilité, de bourses et d'éducation. Dans le secteur de la formation par le travail, l'UE pourrait partager son expérience avec l'Alliance européenne pour l'apprentissage, une initiative permettant de promouvoir des normes de qualité élevées pour l'**apprentissage**.

Afin de rendre l'enseignement européen plus attrayant pour les étudiants indiens de haut niveau, une coopération plus étroite entre les établissements est nécessaire afin de faciliter la **reconnaissance des qualifications** et des périodes d'apprentissage effectuées à l'étranger. Cela soutiendra la collaboration systémique dans l'enseignement supérieur et professionnel, permettant la mise en place de programmes conjoints, de campus satellites et de formations linguistiques en Inde.

L'UE lancera un **dialogue sur l'éducation et les compétences** au niveau politique, qui réunira les décideurs politiques, les autorités compétentes en matière d'assurance qualité, les établissements d'enseignement et les entreprises de formation des deux parties, favorisant ainsi un flux continu de talents vers les secteurs souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre. L'UE se penche également sur une législation visant à établir des règles communes pour la reconnaissance des qualifications et des compétences délivrées par des pays tiers.

b) Promouvoir la compréhension mutuelle

La compréhension mutuelle entre les institutions, les décideurs politiques et le grand public devrait être encouragée par des initiatives dans les domaines de la recherche stratégique, de la sensibilisation par l'éducation et de la diplomatie culturelle.

La promotion de la **recherche sur l'Inde contemporaine en Europe et sur l'UE en Inde** contribuera à approfondir les connaissances, à permettre une meilleure prise de décision et à sensibiliser davantage le public. Les **actions Jean Monnet** dans le cadre du programme Erasmus+ constituent un instrument important pour promouvoir l'enseignement, l'apprentissage, la recherche et les débats sur différents aspects de l'UE.

L'UE mettra en place un nouveau **réseau Jean Monnet dédié à l'Inde** dans le cadre d'Erasmus+, réunissant des établissements d'enseignement supérieur et d'autres organismes compétents. D'autres initiatives (telles que des projets financés par Horizon Europe ou des

réunions annuelles d'universitaires et d'experts européens sur l'Inde) pourraient être envisagées pour contribuer à promouvoir la compréhension européenne de l'Inde.

La création de **plateformes collaboratives** associant des **groupes de réflexion de premier plan** et des **établissements universitaires** (couvrant les deux régions) offrirait des possibilités structurées de dialogue sur le nouveau programme stratégique. Ces collaborations pourraient donner lieu à des tables rondes régulières et à des notes d'information à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Les deux partenaires devraient s'engager à participer régulièrement, à haut niveau, aux **dialogues de niveau 1,5 («Track 1,5»)**.

L'**expertise professionnelle** pourrait être renforcée par des échanges entre diplomates en début de carrière et de nouvelles initiatives destinées aux **jeunes** afin de promouvoir les contacts entre les leaders émergents et les jeunes professionnels.

Enfin, la **diplomatie culturelle et linguistique** reste une pierre angulaire de la compréhension mutuelle. Les deux partenaires pourraient développer des initiatives telles que le Festival du film européen et le festival «Long Nights of Literature», avec la participation d'auteurs et d'artistes et des échanges culturels interactifs.

c) Associer les milieux d'affaires

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans la création d'un environnement favorable aux entreprises et au commerce et dans le renforcement des relations entre l'UE et l'Inde. Une interaction plus étroite est nécessaire à cet effet entre les entreprises européennes et indiennes, ainsi qu'entre les entreprises et les décideurs politiques.

La **Fédération des entreprises européennes en Inde (FEBI)** a été créée en 2024 et fait office de porte-parole unique des entreprises de l'UE en Inde; elle a pour objectif de faciliter la conduite des affaires grâce à des recommandations et à des actions de sensibilisation auprès des entreprises et des pouvoirs publics de l'UE et de l'Inde. Le rôle de la FEBI et de ses homologues indiens devrait être encore renforcé.

À cet égard, la création d'un **forum des entreprises UE-Inde** pourrait offrir des perspectives commerciales précieuses pour éclairer l'élaboration de politiques favorables à la croissance. Des réunions annuelles régulières – organisées en amont des sommets bilatéraux et des principales enceintes UE-Inde – ainsi qu'une plus grande consultation des entreprises dans le cadre des axes de travail du CCT permettraient de maximiser l'adoption par le marché des initiatives UE-Inde.

Il convient également d'encourager les **visites de délégations industrielles** associant des organisations du secteur privé.

d) Renforcer l'architecture institutionnelle

L'architecture institutionnelle des relations UE-Inde devrait être renforcée afin de soutenir ce nouveau programme stratégique global.

Le **sommet UE-Inde**, qui assure le suivi du programme stratégique conjoint au plus haut niveau, devrait avoir lieu chaque année. Un **comité conjoint de mise en œuvre** au niveau des hauts fonctionnaires ferait rapport aux dirigeants avant le sommet annuel afin de soutenir la mise en œuvre des engagements conjoints.

Le **Conseil du commerce et des technologies (CCT)**, qui se réunit chaque année au niveau ministériel, assurerait le suivi des questions liées à la prospérité, à la sécurité économique et à la durabilité, ainsi qu'à la technologie et à l'innovation, dans le cadre des piliers 1 et 2, et le **dialogue stratégique** superviserait la coopération en matière de sécurité et de défense, ainsi que les questions régionales et mondiales, dans le cadre des piliers 3 et 4.

Le CCT a servi de plateforme de coordination pour aborder les grandes questions en matière de commerce, de technologie et de sécurité. Afin de veiller à ce que le CCT joue un rôle de pilotage effectif dans la mise en œuvre d'un programme stratégique plus large, l'UE et l'Inde devraient envisager de le **moderniser en élargissant la participation**, en introduisant la mise en place d'un processus de hauts fonctionnaires pour préparer les sessions ministérielles et en **intégrant une dimension commerciale**.

Des **mécanismes ministériels spécifiques** fournissent des orientations stratégiques dans certains secteurs couverts par le programme stratégique, tandis que les deux partenaires pourraient établir de **nouveaux dialogues** dans des domaines tels que la politique agroalimentaire, l'aviation, la diversification des importations d'énergie, l'éducation et les compétences, les océans et la pêche, ainsi que l'espace. Les membres de la Commission sont déterminés à intensifier les **contacts bilatéraux** avec leurs homologues indiens, y compris dans les enceintes internationales.

L'UE et ses États membres – dans la mesure du possible dans le cadre d'une approche Équipe Europe incluant le monde des affaires – devraient aussi **élargir le champ d'action aux 28 États de l'Inde et aux huit territoires de l'Union**.

PROCHAINES ÉTAPES

La présente communication conjointe expose une vision politique positive et ambitieuse. S'appuyant sur la déclaration conjointe des dirigeants de 2025, elle présente un ensemble important de propositions et d'initiatives concrètes susceptibles de porter le partenariat à un niveau plus élevé et d'avoir un **impact transformateur** et mutuellement bénéfique.

Sur la base de ces propositions, l'UE est prête à travailler avec l'Inde à l'**élaboration d'un programme stratégique global conjoint UE-Inde** qui pourrait être adopté lors du prochain sommet UE-Inde. L'UE attend avec intérêt l'engagement de l'Inde et l'adoption de mesures concrètes dans le cadre de ce processus, en veillant à ce que ce dernier soit **guidé par des priorités communes**, des actions concrètes et des résultats mesurables.

Le Parlement européen et le Conseil sont invités à soutenir le nouveau programme stratégique exposé dans la présente communication conjointe.